

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 33.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 26 JUILLET 2022

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-six juillet deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le dix-huit juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

Représenté : MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire de la CCSB

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la CCSB dispose, depuis le 1er janvier 2017, de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Dans ce cadre, elle gère l'aire d'accueil des gens du voyage située à Soleilhet, sur la commune de Sisteron.

Lors d'une réunion avec les services de l'Etat organisée le 30 mars 2022, l'accroissement de la sédentarisation des gens du voyage présents sur l'aire de Soleilhet a été soulignée et il a été proposé à la CCSB de lancer une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

La MOUS consiste à réaliser un diagnostic économique et social de la situation des gens du voyage présents sur l'aire afin de leur proposer des solutions, et notamment celle des terrains familiaux. Cette prestation est assurée par une association ou un organisme spécialisé, en général pendant 2 à 3 ans. L'Etat participe au financement du dispositif à hauteur de 50 %.

Lors de sa réunion du 11 avril 2022, le bureau communautaire a donné un accord de principe pour étudier la mise en place d'une MOUS.

Il est donc proposé de lancer une consultation afin de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont la mission se déroulerait sur 3 ans, en plusieurs phases :

- Phase 1 : diagnostic de l'existant afin de définir le nombre de familles concernées, leurs souhaits de relogement et leurs capacités à se sédentariser afin de déterminer les projets à construire.
- Phase 2 : accompagnement du projet de relogement définitif des familles en fonctions des résultats du diagnostic et élaboration de propositions en prenant en compte le type d'habitat et sa localisation.
- Phase 3 : recherche de terrains familiaux, des conditions d'urbanisation, des porteurs de projets et des financements.
- Phase 4 : montage final du projet et suivi de l'opération pendant les premiers mois.

Le montant de ce marché étant estimé à 80 000 € HT, la consultation sera réalisée selon une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement de la consultation pour le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur les territoires de la CCSB, tel que décrite précédemment.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

